

Politique du Fonds d'aide humanitaire

Anciennement connu sous le nom de Fonds d'héritage

Si vous avez des questions concernant cette politique, veuillez contacter le comité des subventions à l'adresse suivante grants@interpride.org.

DERNIÈRE MISE À JOUR : MAI 2022

Table des matières

Introduction	3
Programmes du Fonds de subventions mondiales InterPride	3
À propos d'InterPride	4
Vision	4
Mission	4
Valeurs	4
Rôle	4
À propos de la fierté	5
Aperçu du Fonds d'aide humanitaire	5
Montant de la subvention	5
Catégories de subventions	5
Besoins essentiels	6
Développement des installations	6
Populations cibles	6
Critères d'éligibilité	7
Exclusions	7
Soumission de la demande	8
Évaluation de l'application	9
Critères d'évaluation	9
Notation des demandes	10
Notification de la décision	11
Exigences pour les bénéficiaires de subventions	11
Reconnaissance de la marque	11
Rapport d'impact	11
Gestion et approbation	12
Questions fréquemment posées	13
Annexe A. Calendrier des demandes	15
Annexe B. Libérer	16
Annexe C. Accord sur les exigences des bénéficiaires de subventions	17

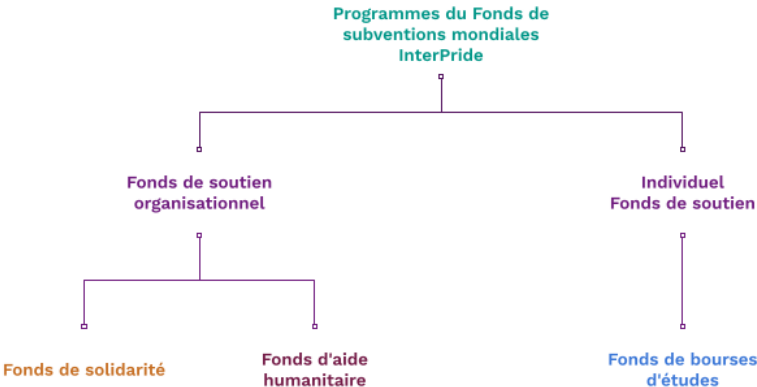
Introduction

Merci de l'intérêt que vous portez au programme de subventions du Fonds d'aide humanitaire d'InterPride. Notre programme de subventions est compétitif car nous ne pouvons pas financer toutes les demandes que nous recevons. La soumission d'une demande ne garantit pas que votre projet sera financé.

Avant de présenter votre demande, veuillez lire toutes les directives. Il est important de se renseigner sur les changements et les exigences du processus de demande. La demande de subvention se trouve et est remplie en ligne sur le formulaire du Fonds d'aide humanitaire. Pour plus d'informations, consultez la section Foire aux questions ("FAQ").

Programmes du Fonds de subventions mondiales InterPride

InterPride offre trois (3) programmes de subventions axés sur deux catégories : les fonds de soutien organisationnel et les fonds de soutien individuel. Les organisations peuvent faire une demande pour le Fonds de solidarité et/ou le Fonds humanitaire. Les particuliers peuvent faire une demande pour le Fonds de bourses d'études. (Voir la FAQ pour une explication de ces fonds). Tous les fonds sont alloués sur la base des besoins.



À propos d'InterPride

Vision

Réaliser l'équité juridique, sociale et culturelle pour la communauté SOGIESC (diverses orientations sexuelles, identités et expressions de genre, et caractéristiques sexuelles) à travers le mouvement de la Fierté.

Mission

- Contribuer à la visibilité et à l'inclusion des communautés SOGIESC.
- Connecter, développer et soutenir les plateformes et réseaux de la Fierté dans le monde entier.
- Aider le mouvement de la Fierté à concevoir et à organiser des événements sur les droits de l'homme qui déconstruisent les mythes, les mensonges et les préjugés entourant les réalités SOGIESC.
- Optimiser la mise en réseau et la communication au sein du mouvement mondial de la Fierté, offrir des ressources, développer et renforcer les partenariats.

Valeurs

Confiance, respect, responsabilité, diversité, multiculturalisme, gentillesse, courage.

Rôle

InterPride est l'organisation internationale qui fait avancer le mouvement de la Fierté en coordonnant avec des partenaires mondiaux qui partagent nos valeurs.

Nous sommes particulièrement bien placés pour mener à bien notre travail car InterPride :

- Travaille avec et soutient la visibilité et le développement des réseaux de la Fierté dans le monde, contribuant ainsi à la présence et à l'influence des efforts de la Fierté aux niveaux régional et local.
- Soutient la production d'événements de Fierté pour la communauté SOGIESC mondiale.
- Gère, soutient et récompense WorldPride™, les programmes de subventions mondiales et les initiatives connexes.

Fondée en 1982, InterPride est une organisation sans but lucratif fondée sur l'adhésion qui compte plus de 300 membres dans plus de 60 pays. Les sources de revenu comprennent les cotisations des membres, les droits de licence, les commandites, les dons et la vente de marchandises.

Nous nous associons à d'autres associations internationales, régionales et nationales LGBTQIA+ (Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Queers, Intersexes, Asexuels+) et à des organisations de défense des droits de l'homme afin de faciliter le changement social pour les personnes LGBTQIA+ du monde entier. Chaque année, InterPride, ses partenaires et ses membres engagent des millions de personnes par le biais d'événements en personne et virtuels, des médias grand public et des médias sociaux.

À propos de la fierté

- InterPride définit la Fierté comme tout rassemblement public ou semi-public dirigé par et pour les personnes issues des communautés SOGIESC qui promeut la visibilité et l'inclusion.
- Ces rassemblements peuvent prendre de nombreuses formes, y compris, mais sans s'y limiter, un défilé, une marche, un rallye, un festival, ainsi que des événements reflétant diverses pratiques culturelles telles que des spectacles, des danses traditionnelles, des cérémonies et des récits.
- La nature des rassemblements de la Fierté est influencée par les contextes politiques, sociaux et culturels, y compris les contraintes imposées par les environnements à risque.
- Une organisation de Fierté est une organisation qui produit un événement de Fierté. Une organisation peut être qualifiée de "Pride-like" lorsqu'elle ne produit pas d'événement de Fierté tel que décrit ci-dessus mais aspire à le faire. L'incapacité de produire un événement de Fierté peut être due à des facteurs tels que l'interdiction de rassemblement public, des environnements politiquement hostiles, le manque de financement ou la capacité organisationnelle.

Aperçu du Fonds d'aide humanitaire

L'InterPride s'engage à soutenir les besoins évolutifs de notre communauté LGBTQIA+. Le Fonds d'aide humanitaire fournit des subventions pour les besoins essentiels et le développement d'installations aux organisations de la Fierté LGBTQIA+ ou assimilées dans le monde entier. Les subventions ne sont pas accordées aux particuliers.

Montant de la subvention

Dans le cadre du Fonds d'aide humanitaire, InterPride accorde des subventions allant de 100 \$ US à un maximum de 1 000 \$ US.

Catégories de subventions

InterPride accorde des subventions du Fonds d'aide humanitaire pour :

1. Besoins essentiels, ou
2. Lutte contre le racisme, ou
3. Développement des installations

Les candidats doivent identifier la catégorie la plus proche de la demande de subvention qu'ils présentent.

Besoins essentiels

Soutenir les organisations LGBTQIA+ en leur fournissant des fonds pour couvrir des besoins essentiels tels que l'achat d'équipements médicaux vitaux, un loyer ou un abri à court terme pour les personnes menacées d'expulsion ou sans abri, des couvertures, de la nourriture, de l'eau, des besoins d'hygiène, de l'électricité, des médicaments, de l'internet, des frais d'évacuation ou des frais funéraires.

Lutte contre le racisme

Soutenir les activités qui agissent pour combattre les effets du racisme sur les populations noires et les personnes de couleur LGBTQIA+, notamment en améliorant l'accès aux services essentiels, en offrant des espaces sûrs et inclusifs, en développant les compétences et les capacités et en renforçant la résilience.

Développement des installations

Aide aux organisations LGBTQIA+ pour la construction d'une nouvelle installation lorsque l'ancienne a été endommagée par une catastrophe naturelle ou des troubles civils, ou lorsqu'il est nécessaire de réparer ou d'améliorer un espace existant pour accueillir davantage de membres LGBTQIA+ dans une situation d'urgence.

Populations cibles

InterPride accorde des subventions aux organisations de fierté LGBTQIA+ et aux organisations similaires dans des endroits en développement et/ou hostiles qui se concentrent sur les communautés LGBTQIA+ suivantes (mais pas nécessairement limitées à celles-ci) :

- Minorités ethniques
- Indigènes ou 2Spirit
- Personnes handicapées
- Noirs et personnes de couleur
- Réfugiés et demandeurs d'asile
- Trans, non-binaires et de genre divers

- Femmes identifiées
- Travailleurs du sexe
- Autres groupes démographiques soumis à l'oppression et/ou à la discrimination en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité ou expression de genre, ou de leurs caractéristiques sexuelles

Critères d'éligibilité

- Le candidat est une organisation de type Pride ou Pride-like dirigée par et impliquant directement des personnes LGBTQIA+, vérifiée par le représentant du Conseil consultatif mondial (GAC) de la région à partir de laquelle la demande est soumise et par au moins un (1) autre membre du Comité des subventions qui n'est pas de la région du candidat. La vérification peut impliquer des recherches sur l'histoire et les opérations du candidat et/ou la confirmation des informations soumises par des tiers indépendants.
- La demande est destinée à un but et à une utilisation conformes aux catégories de subventions.
- La demande est destinée à une ou plusieurs des populations cibles.
- Le demandeur n'a pas reçu de financement d'InterPride au cours des deux dernières années.
- Le financement recherché n'est pas supérieur à 1000 USD\$.

Remarque : Si une organisation a reçu une subvention d'InterPride au cours des deux dernières années, elle est considérée comme inadmissible au financement dans le cadre de ce programme. L'organisation peut présenter une nouvelle demande de financement à partir de deux ans après l'octroi de la dernière subvention. Cette politique vise à assurer qu'il y a suffisamment de fonds disponibles pour soutenir une distribution équitable des subventions à l'échelle mondiale.

Exclusions

Les subventions ne sont pas accordées à :

- Particuliers
- Dettes payantes
- Entreprises à but lucratif
- Organisations gouvernementales
- Causes politiques ou candidats
- Fonds de dotation ou campagnes d'investissement

- Organisations ayant moins d'un an d'existence, à moins que l'organisation ne dispose d'une structure établie telle qu'un conseil d'administration élu.
- Conférences, symposiums ou voyages connexes
- Publicité ou promotion
- Événements, manifestations, projets éducatifs, de développement communautaire, artistiques, culturels ou historiques.
- Les subventions ne sont généralement pas accordées plus d'une fois au même demandeur.
- Les organisations qui ne sont pas en accord avec notre mission, notre vision, nos valeurs ou notre politique d'éthique.
- Les organisations qui pratiquent une discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, la croyance, l'appartenance religieuse, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou l'origine nationale.
- Les activités, projets ou programmes qui seront achevés avant que le financement ne soit disponible (c'est-à-dire pas de financement rétroactif).

Notez que les conférences, les événements, les programmes éducatifs et les projets artistiques, culturels ou historiques peuvent être admissibles à un financement en vertu de la politique du Fonds de solidarité.

Soumission de la demande

Les demandes peuvent être soumises au comité des subventions (comité) à tout moment au cours de l'année en utilisant le formulaire suivant [en cliquant ici](#). Si vous ne parvenez pas à accéder au formulaire, veuillez contacter grants@interpride.org pour obtenir de l'aide..

Les étapes de la soumission de la demande sont présentées à l'annexe A..

En plus des autres informations spécifiées, le formulaire de demande exige que le demandeur fournisse:

- Nom et adresse de l'organisation
- Site Web, et/ou liens vers les médias sociaux. InterPride reconnaît que la présence d'un site Web ou de médias sociaux peut être restreinte ou interdite dans certains endroits.
- Personne-ressource principale (nom, pronoms, courriel, téléphone)
- Personne-ressource suppléante (nom, pronoms, courriel, téléphone)
- Année de création de l'organisation
- Description de l'objectif de l'organisation

- Description des activités de l'organisation
- Nombre de membres de l'organisation
- Localisation du projet pour lequel un financement est demandé
- Un budget détaillé d'un montant maximum de 1000 USD\$. Les demandes de budget supérieures au montant maximum ne seront pas prises en compte. Le budget soumis peut être présenté sous la forme d'une feuille de calcul Excel ou d'un tableau.
- Une description de la manière dont les fonds seront utilisés
- Une description des personnes qui bénéficieront du projet
- Des renseignements sur l'institution bancaire ou financière pour le dépôt, si la demande est acceptée. InterPride s'engage à conserver ces renseignements en toute sécurité.
- Accord pour fournir des photographies, des images ou des vidéos (annexe B) lorsque ce matériel ne pose pas de risque pour la sécurité des personnes, si la demande est acceptée.
- L'acceptation des exigences relatives à la reconnaissance de la marque (annexe C), si la demande est acceptée. InterPride reconnaît qu'une présence en ligne peut être limitée ou interdite dans certains endroits.
- L'acceptation de soumettre le rapport d'impact post-événement requis, si la demande est acceptée, au plus tard trente (30) jours après la fin du projet. Les bénéficiaires de la subvention peuvent soumettre le rapport d'impact ici.
- Le demandeur a confirmé que les fonds de la subvention seront utilisés dans les trente (30) jours suivant leur réception.

Les candidatures doivent être entièrement remplies pour être prises en considération. Un accusé de réception sera envoyé dans les 48 heures suivant la réception de la demande.

Évaluation de l'application

Bien que le Comité fasse tout son possible pour accélérer l'évaluation des demandes, il faut prévoir une période de soixante (60) jours à partir de la soumission pour être informé du résultat de la demande. Chaque comité d'examen est composé de bénévoles de plusieurs régions InterPride qui notent chaque demande en fonction des critères d'évaluation.

Critères d'évaluation

Les facteurs pris en compte dans l'évaluation des demandes sont les suivants :

- La proposition est-elle conforme à la mission et aux valeurs d'InterPride ?

- Le projet est-il bien décrit ?
- Les résultats souhaités sont-ils clairs ?
- Le projet répond-il à un besoin vital ?
- Quels avantages le projet apportera-t-il à la communauté locale ?
- Le projet permettra-t-il de renforcer les capacités et/ou de soutenir le changement induit par la communauté ?
- Le demandeur démontre-t-il sa capacité à mener à bien le projet sur la base de la qualité de la proposition et de l'impact/des succès passés ?
- Le demandeur fait-il preuve de bonnes pratiques de gestion financière ?
- Le candidat a-t-il démontré sa capacité à rendre compte de la réalisation des objectifs du projet ?

Notation des demandes

Le système de notation ci-dessous sera appliqué aux critères d'évaluation :

	5 (Excellente)	3 (Moyenne)	1 (mauvais)
Proposition	La proposition de subvention est clairement et principalement axée sur les populations cibles par le biais des postes de direction au sein du conseil d'administration, du personnel, des bénévoles, des personnes impliquées dans la conception, la prestation et l'évaluation des programmes et des services, et/ou en tant que participants ou bénéficiaires prévus.	La proposition de subvention comprend une certaine représentation des populations cibles par le biais des postes de direction au sein du conseil d'administration, du personnel, des bénévoles, des personnes impliquées dans la conception, l'exécution et l'évaluation des programmes et des services, et/ou en tant que participants ou bénéficiaires prévus.	La proposition de subvention ne représente pas ou ne sert pas les populations cibles de manière significative.
Besoin de	La description est ciblée, réaliste et mesurable. La proposition démontre de manière convaincante comment le programme renforcera les capacités des populations cibles et/ou soutiendra le changement au sein de la communauté.	La description manque de clarté ou est quelque peu irréaliste. La définition que l'organisation donne de ses mandants et de leurs défis manque de clarté. La proposition ne contient pas suffisamment d'informations sur la manière dont le programme renforcera les capacités des populations cibles, des leaders ou soutiendra le changement au sein de la communauté.	Le besoin n'est pas clairement justifié. Les bénéficiaires ne sont pas clairs. La proposition ne démontre pas comment le projet renforcera les capacités des populations cibles, des leaders ou soutiendra le changement au sein de la communauté.
L'impact	L'organisation définit clairement ses mandants et les défis auxquels ils sont confrontés, et indique clairement comment l'organisation sert les communautés décrites. La proposition décrit clairement comment le financement aidera l'organisation à faire avancer sa mission et à bénéficier à la communauté.	Certains éléments du projet ne sont pas clairement décrits. La description des objectifs et des résultats et la manière dont ils seront évalués sont limitées.	La proposition de subvention est mal décrite. Le projet ne semble pas correspondre à la portée du travail de l'organisation ou à sa capacité à le réaliser. La description des objectifs et de la manière dont le succès sera évalué est faible.
Le budget	Un budget clair et réaliste est inclus. La demande expose clairement comment le projet bénéficiera à la communauté et permettra d'atteindre les objectifs et résultats fixés.	Le budget n'exprime pas pleinement le rapport coût-efficacité ou manque de détails. La demande n'exprime pas pleinement les avantages pour la communauté ou la manière dont le projet atteindra ses objectifs et résultats déclarés.	Les chiffres du budget sont incomplets, gonflés, sous-évalués et/ou irréalistes. La demande ne présente pas de manière adéquate les avantages pour la communauté ou la manière dont le projet atteindra les objectifs et les résultats énoncés.
<i>Les critères sont applicables pour l'année fiscale 2022</i>			

Notification de la décision

Tous les candidats seront informés par écrit de la suite donnée à leur demande dans les 48 heures suivant la prise de décision.

Après notification aux candidats retenus et finalisation de tous les documents en suspens, le trésorier du conseil d'administration ou son délégué transférera¹ le montant de la subvention dans les sept (7) jours.

Exigences pour les bénéficiaires de subventions

Reconnaissance de la marque

Les candidats retenus doivent accepter d'inclure le logo d'InterPride sur leur site Web (ou un support équivalent) avec un hyperlien vers la page des subventions d'InterPride pour l'année de la subvention et les deux (2) années suivantes après la réalisation du projet de subvention. Ces exigences seront levées dans les endroits où un site Web (ou un support équivalent) est restreint ou interdit.

Les demandeurs doivent également accepter d'inclure le logo d'InterPride sur tout le matériel numérique, imprimé ou autre matériel similaire utilisé pour promouvoir le projet, lorsque ce matériel n'est pas interdit et ne pose pas de risque pour la sécurité des personnes.

Rapport d'impact

Tous les bénéficiaires de subventions devront obligatoirement soumettre un rapport d'impact. L'absence de rapport d'impact post-événement rendra le bénéficiaire définitivement inéligible pour de futures opportunités de subvention. Les demandes futures ne seront pas prises en compte ni acceptées pour les organisations qui ne soumettent pas de rapport d'impact post-événement.

Le rapport d'impact doit inclure :

- Où le projet a été réalisé.
- Comment les fonds ont été utilisés.
- Combien de personnes ont participé à la réalisation du projet.
- Les groupes de population qui ont bénéficié du projet.
- Le nombre d'individus qui ont bénéficié du projet.
- Les résultats obtenus par le projet.

¹ Les renseignements bancaires doivent être fournis clairement, et InterPride n'assumera aucune responsabilité pour les retards causés par des renseignements bancaires erronés ou s'il y a d'autres retards imprévus causés par les systèmes/réglementations financiers internationaux ou propres à un pays.

- Si de meilleurs résultats auraient pu être obtenus si le projet avait été réalisé différemment (le cas échéant).
- Si la subvention a permis au projet d'être pleinement mis en œuvre.

Le rapport d'impact doit être fourni au plus tard trente (30) jours après la fin du projet. Nous accueillons également des photos et des images montrant comment la subvention a été utilisée pour les inclure dans notre bulletin d'information et sur notre site web.

Gestion et approbation

Le comité des subventions gèrera le processus de demande et d'évaluation, y compris:

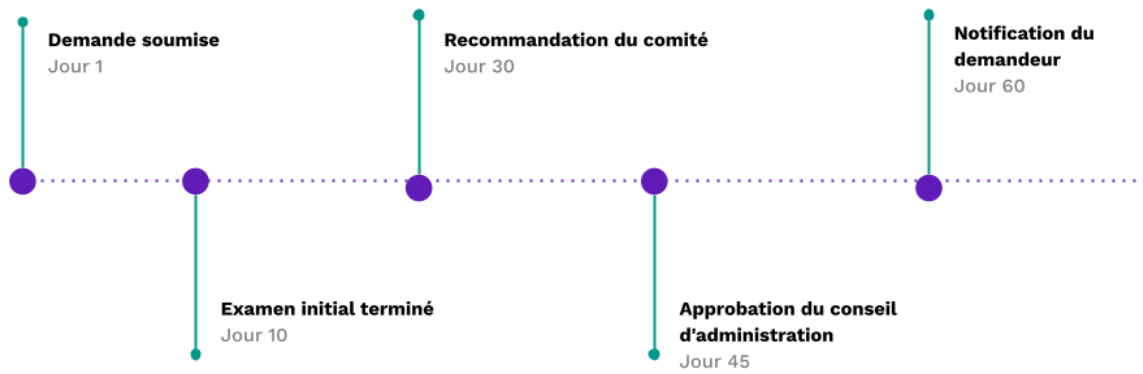
- S'assurer que la disponibilité et l'admissibilité du financement sont promues par InterPride et d'autres plateformes.
- Évaluer les demandes de financement
- Faire des recommandations sur l'approbation des subventions lors des réunions mensuelles du conseil d'administration d'InterPride.
- Maintenir une base de données des demandes
- Fournir des rapports sur l'attribution des subventions à inclure dans le rapport annuel d'InterPride et dans les médias sociaux.
- Communiquer avec les demandeurs de subventions, y compris informer les demandeurs retenus.
- S'assurer que les bénéficiaires de subventions fournissent un rapport d'impact post-événement sur le projet financé - un lien vers le formulaire de soumission du rapport d'impact sera inclus dans les courriels de notification.

Questions fréquemment posées

Question	Réponse :
Qu'est-ce qu'une manifestation de type Pride ou Pride-like ?	Toute réunion publique ou semi-publique dirigée par et pour des personnes issues des communautés SOGIESC qui promeut la visibilité et l'inclusion.
Qu'est-ce que le SOGIESC ?	Diverses orientations sexuelles, identités et expressions de genre, et caractéristiques sexuelles.
Qu'est-ce que le Fonds de solidarité ?	Subventions pour les événements communautaires de la Fierté, en particulier dans le Sud et en Europe de l'Est, où les activités publiques LGBTQIA+ se heurtent souvent à l'opposition ou à l'hostilité.
Qu'entend-on par "Sud global" ?	Cette définition s'applique aux pays en développement d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud et centrale, et des îles du Pacifique.
Qu'entend-on par Europe de l'Est ?	Aux fins du Fonds de solidarité, l'Europe orientale comprend l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Belarus, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la République tchèque, l'Estonie, la Géorgie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Moldavie, le Monténégro (ex-Yougoslavie), la Pologne, la Roumanie, la Fédération de Russie, la Serbie, la Slovaquie et l'Ukraine.
Qu'est-ce qu'un lieu en développement ?	Un pays ou une région où il est difficile pour les mouvements de base comme Pride de prendre de l'ampleur en raison de contraintes politiques, économiques ou culturelles.
Qu'est-ce qu'un lieu hostile ?	Un pays ou une région où les communautés homosexuelles font l'objet de sanctions légales ou culturelles ou où l'expression de la fierté est combattue par les gouvernements et/ou certaines sections de la société.
Qu'est-ce que le Fonds d'aide humanitaire ?	Subventions pour les besoins essentiels et le développement des installations.
Qu'est-ce que le Fonds de solidarité ?	Subventions pour les événements communautaires de la Fierté, en particulier dans le Sud et en Europe de l'Est, où les activités publiques LGBTQIA+ se heurtent souvent à l'opposition ou à l'hostilité.
Qu'est-ce que le Fonds de bourses d'études ?	Subventions pour aider les candidats éligibles à assister à l'assemblée générale et à la conférence mondiale d'InterPride.
Y a-t-il un montant maximal pour les subventions ?	OUI. Le montant maximal de la subvention du Fonds d'aide humanitaire pour 2022 est de 1 000,00 \$.
Devons-nous entrer dans une catégorie ?	NON. Choisissez la catégorie qui correspond le mieux à votre proposition.

<p>Devons-nous fournir tout ce qui est énuméré dans le formulaire de candidature pour être pris en considération ?</p>	<p>OUI. Les documents et informations doivent être soumis. Il n'y a pas d'exception. S'il manque quelque chose dans le dossier de candidature, nous considérerons que la candidature est incomplète et elle ne sera pas prise en compte.</p>
<p>Je ne suis pas un rédacteur de subventions, et je ne sais pas comment remplir le formulaire.</p>	<p>C'EST BON.! Nous ne nous attendons pas à ce que tout le monde ait de l'expérience dans la rédaction de subventions. Faites du mieux que vous pouvez. Nous recherchons des organisations dignes d'être soutenues, et non des organisations ayant la meilleure capacité à rédiger des demandes de subvention.</p>
<p>Serai-je informé(e) si ma demande de subvention n'est pas approuvée ?</p>	<p>NON. Vous serez informé au plus tard soixante (60) jours après la date de soumission de l'approbation ou du refus (voir annexe A).</p>
<p>S'il est approuvé, quand le logo InterPride doit-il apparaître sur le site Web ou les médias sociaux de mon organisation ? site Web ou les médias sociaux de mon organisation ?</p>	<p>Après avoir reçu l'avis que votre demande a été approuvée. InterPride vérifiera dans les soixante (60) jours que le logo est présent sur votre site Web (ou sur un support similaire) lorsqu'il vous est possible d'héberger un site Web ou un autre média social.</p>

Annexe A. Calendrier des demandes
de subventions du Fonds de solidarité



Annexe B. Libérer

des photographies, des enregistrements audio et vidéo et des données

Cette décharge s'applique uniquement aux enregistrements photographiques, audio ou vidéo (le matériel) collectés dans le cadre du Fonds de solidarité. Lorsque la fourniture de ce matériel peut présenter un risque pour la sûreté ou la sécurité des personnes, les candidats doivent fournir un matériel de substitution, tel que des photographies des fournitures achetées.

En soumettant la demande, le demandeur :

- autorise l'utilisation de photographies, d'images et de sons, tels qu'enregistrés sur support audio ou vidéo, associés à l'utilisation de la subvention, sans paiement ni autre contrepartie
- comprend que les images associées à l'utilisation de la subvention peuvent être éditées, copiées, exposées, publiées ou distribuées et renonce au droit d'inspecter ou d'approuver le produit fini
- renonce à tout droit à des redevances ou à toute autre compensation découlant ou liée à l'utilisation d'images, d'enregistrements ou d'autres données obtenues pour la subvention
- accepte et accorde la permission à InterPride d'utiliser toutes les images, tous les rapports d'impact et tout autre matériel, à notre discrétion, pour publication dans le domaine public (c.-à-d. site Web, médias sociaux, correspondance électronique, communiqué de presse)
- comprend que cette permission signifie que les enregistrements photographiques ou vidéo peuvent être affichés électroniquement sur Internet ou dans un lieu public
- reconnaît qu'il ne sera pas consulté sur l'utilisation des photographies ou des enregistrements vidéo
- accepte de renoncer à toute réclamation contre toute personne ou organisation utilisant le matériel à des fins légales.
- comprend qu'il n'y a pas de limite de temps à la validité de cette décharge, ni de limite géographique quant à l'endroit où ce matériel peut être distribué.

En soumettant cette demande, le candidat reconnaît avoir lu et compris les conditions ci-dessus et accepte d'être lié par elles.

Annexe C. Accord sur les exigences des bénéficiaires de subventions

En soumettant la demande, le demandeur accepte les exigences suivantes du bénéficiaire de la subvention :

Reconnaissance de la marque :

Si la demande est acceptée, le demandeur accepte de :

- inclure le logo d'InterPride sur le site Web du demandeur (ou un support équivalent) avec un hyperlien vers la page des subventions d'InterPride pour l'année de la subvention et les deux (2) années suivantes après la réalisation du projet de subvention. Cette exigence ne s'applique pas lorsqu'une présence en ligne est interdite ou restreinte.
- inclure le logo d'InterPride sur tout le matériel numérique, imprimé ou autre utilisé pour promouvoir le projet.

Rapport d'impact :

Si la demande est acceptée, le demandeur accepte :

- soumettre un rapport d'impact après l'événement qui comprend des informations sur la manière dont la subvention a été utilisée, le nombre de membres qui ont assisté/participé/se sont engagés dans le projet, et d'autres informations comme spécifié dans cette politique.
- de soumettre le rapport d'impact post-événement au plus tard trente (30) jours après l'utilisation des fonds de la subvention.
- que le fait de ne pas soumettre un rapport d'impact post-événement entraînera l'inéligibilité permanente du candidat à de futures opportunités de subvention.

En soumettant cette demande, le candidat reconnaît avoir lu et compris les conditions ci-dessus et accepte d'être lié par elles.

[Le rapport d'impact peut être soumis en cliquant ici.](#)



InterPride

interpride.org | grants@interpride.org | @interpride